



INFO COMMUNALE

Juillet 2025



Le mot du Maire

Au terme d'un printemps particulièrement pluvieux et passablement venteux, nous nous apprêtons à profiter de l'arrivée d'une saison estivale que nous espérons raisonnablement ensoleillée... voire tout simplement radieuse !

Depuis la parution du dernier journal info en février, les bilans financiers et la prévision des budgets 2025 ont particulièrement occupé l'équipe municipale et le secrétaire de mairie : suite aux risques annoncés à maintes reprises de diminution des aides de l'État, nous avons limité le nombre de dossiers en dépendant cette année.

Au terme d'un long cheminement, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes a clos et déposé le dossier de candidature au label Grand Site de France avec une réponse espérée positive pour la fin de l'année : une priorité sera accordée dès lors à la mise en œuvre d'importants travaux concernant les parkings du Col de Montségur et du site de Fontestorbes.

La requalification de la voirie communale et la mise au point d'une nouvel adressage sont des actions prioritaires de ces prochains mois.

La situation sanitaire inquiétante du manteau forestier s'est améliorée grâce aux importants épisodes pluvieux de ces derniers mois ; de nombreuses plantations d'épicéas attaquées par le bostryche ont été ou sont sur le point d'être exploitées.

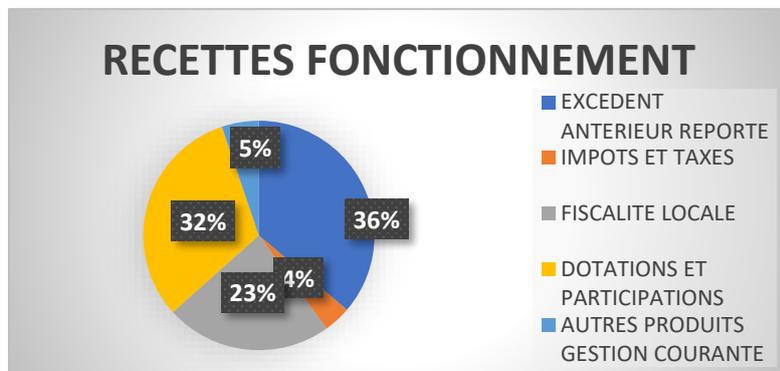
Nous sommes heureux de constater le renouveau du Comité des fêtes qui s'apprête dès cette année à relancer une série d'animations fort bien venues.

Bonne lecture à vous tous.

BUDGET PRINCIPAL 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

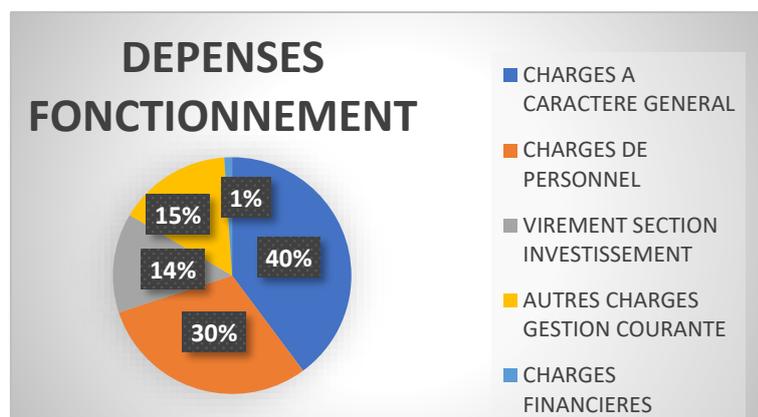
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	244 403.75
IMPOTS ET TAXES	25 845.00
FISCALITE LOCALE	157 155.00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	212 163.97
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	35 010.00



Soit un total de : **674 577,72** euros

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GENERAL	268 855.39
CHARGES DE PERSONNEL	203 000.00
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	91 722.33
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	103 800.00
CHARGES FINANCIERES	7 200.00

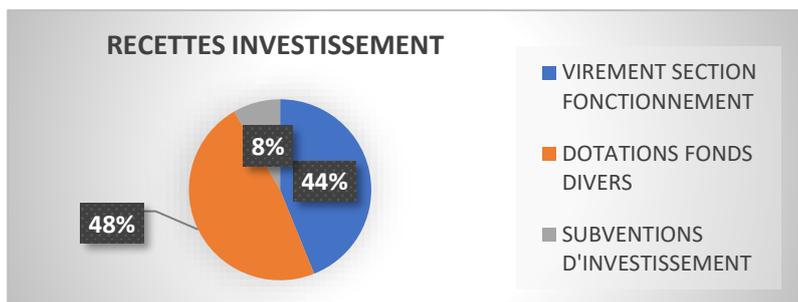


Soit un total de : **674 577,72** euros

Un budget fonctionnement subissant une hausse de 6% par rapport à l'an dernier

RECETTES D'INVESTISSEMENT

VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	91 722.33
DOTATIONS FONDS DIVERS	99 708.10
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17 504.34

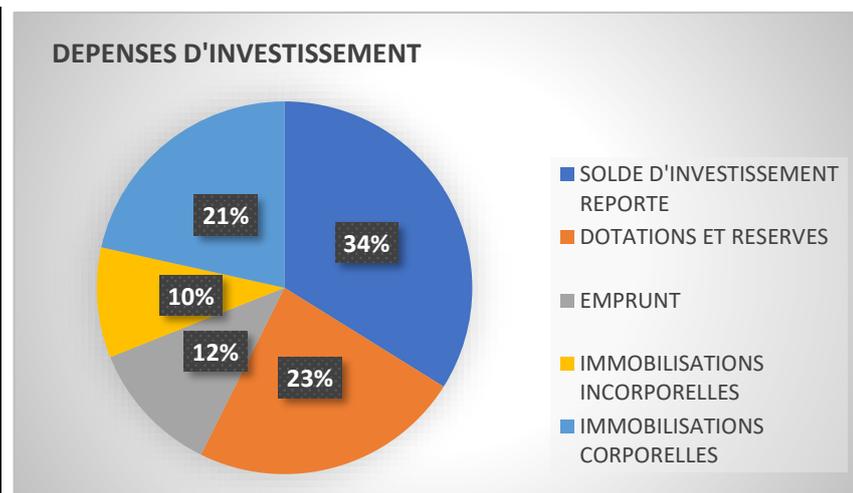


Soit un total de : **208 934,77 euros**



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	70 831.92
DOTATIONS ET RESERVES	48 967.03
EMPRUNT	24 200.00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 935.82



Soit un total de : **208 934,77 euros**

BUDGET FORET 2025

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	136 226.79
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	960.00
CHARGES FINANCIERES	160.00

Total : 137 346.79 euros

RECETTES FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	117 646.79
PRODUITS DE SERVICES	19 700.00

Total : 137 346.79 euros

**Il est à noter une augmentation sensible des ventes de bois
après une année 2024 quasi infructueuse.**



DEPENSES INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	926.10
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	960

RECETTES INVESTISSEMENT	
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	960
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	926.10

**Le budget prévisionnel 2025 se résume à une hausse de près de 9% en fonctionnement
et le maintien de la section investissement.**

ETUDES ET TRAVAUX

► Adressage communal

Nous n'avons donc retenu au titre de 2025 que le dossier Adressage communal qui sera mis en œuvre dans la seconde moitié de l'année ; une commission municipale a procédé ces deux derniers mois au recensement et à la dénomination (obligatoire) des voies et lieux-dits de façon à ce que les services de la Poste puissent nous accompagner pour la mise en œuvre de ce projet.



► Pont de l'Espine



Programmés pour cette année, les travaux de réparation et consolidation du Pont d'Espine, fortement recommandés suite aux résultats de l'enquête nationale sur les ponts en 2022, ont été repoussés à l'an prochain à cause de l'exigence ridicule du Service Eau de la Direction Départementale des Territoires (prétextant un devis d'entreprise trop faible... !).

► SDIS

Avec un retard d'une année, une bâche incendie de 60 m³ va être installée sur une parcelle communale entre La Palanque et Espine, suite à l'avis technique enfin favorable formulé par le Service Départemental Incendie de l'Ariège.



► Routes et chemins



Suite notamment aux abondantes pluies de fin d'hiver et du début de printemps, ayant entraîné une dégradation conséquente de certaines portions de voirie, nos deux employés communaux vont consacrer une bonne partie du mois de juillet à remettre en état les 16 kms de chemins dernièrement recensés.

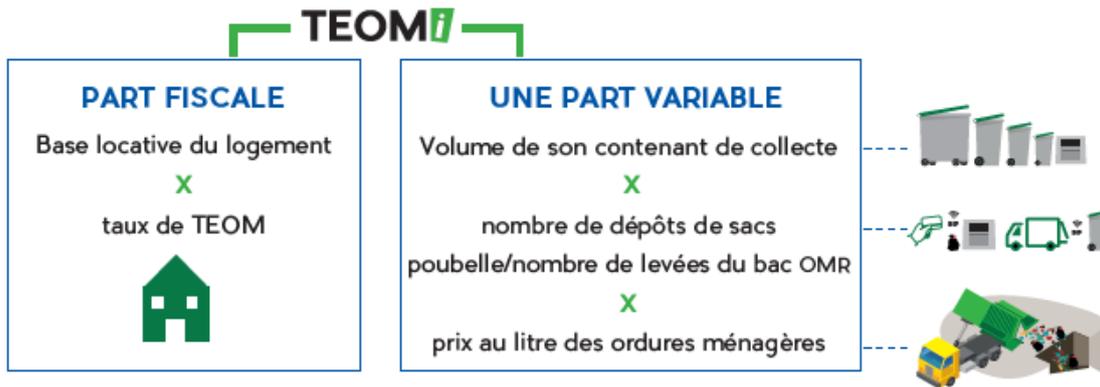
SMECTOM

Le SMECTOM met en ligne un simulateur pour estimer le montant de sa première TEOMi : <https://www.smectom.fr/systeme/simulateur-teomi/>

Rappel : la première TEOMi apparaîtra sur la feuille d'impôt des propriétaires en septembre 2025 et prendra en compte la production de déchets de l'année 2024.

Attention : Cette année, seuls les propriétaires d'un logement avec un bac individuel pourront estimer leur TEOMi. L'outil sera mis à jour en avril 2026, lorsque les taux de TEOM et le tarif de la part variable seront de nouveau votés. Les dépôts dans les bornes collectives seront intégrés à ce simulateur. Les usagers qui badgent pour déposer leurs sacs poubelle depuis le 1^{er} janvier 2025 pourront alors estimer le montant de leur deuxième TEOMi (qui apparaîtra sur la feuille d'impôt des propriétaires en septembre 2026 sur la production de déchets de l'année 2025).

Comprendre les particularités de la première TEOMi : <https://www.smectom.fr/teomi-taxe-dechets/>



À RETENIR

Le montant total de la première TEOMi apparaîtra sur la feuille d'imposition des propriétaires en septembre 2025. Elle prendra en compte la production d'ordures ménagères résiduelles de l'année 2024. Les tarifs de la part variable pour l'année 2025 seront connus en mars 2026. Ils permettront de calculer la deuxième TEOMi, qui apparaîtra sur la feuille d'imposition des propriétaires en septembre 2026.

COÛT DE LA PART VARIABLE POUR 2024

PRIX AU LITRE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2024 : 0,0565 €

PRIX AU LITRE REPORTÉ À LA LEVÉE DE CHAQUE BAC OMR POUR 2024

Bac individuel 240 L 13,56 € la levée	Bac individuel 180 L 10,17 € la levée	Bac individuel 120 L 6,78 € la levée
---	---	--

EXEMPLE D'UNE TEOMi EN 2024

PART FISCALE :

1356 X 9,5% (taux de la commune en 2024) = 129€

PART VARIABLE :

6 levées X 120L X 0,0565€ (prix au litre 2024) = 40,68 €

6 levées X 6,78€ = 40,68 €

}

TEOMi 2024 (sur feuille d'impôt 2025)
PART FISCALE + PART VARIABLE = 169,68€

MA PREMIÈRE
TEOMi SUR
LA FEUILLE
D'IMPÔT 2025

EXEMPLE

SEPTEMBRE 2025
PREMIÈRE TEOMi

	Commune	Syndicat de communes	Métro communauté	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères
Taux 2024	36,15 %	%	3,00 %	0,195 %	12,71 %
Taux 2025	36,15 %	%	3,00 %	0,249 %	9,5 %
Adresse	3 rue des Hirondelles				
Base	1356		1356	1356	1356
Cotisation	490		41	3	175
Cotisation totale					
Adresse					
Base					
Cotisation					
Cotisation totale					
Cotisation 2024	458		38	2	161
Cotisation 2025	490		41	3	175
Variation	+6,99 %	%	+7,89 %	+50,00 %	+14,29 %

La taxe sur les ordures ménagères comprend une part initiale de 40,68€

Part fiscale = Taux X Base

9,5% X 1356 = 129 €

+

Part Variable = 40,68€

=

TEOMi 2025

129+40,68 = 169,68€

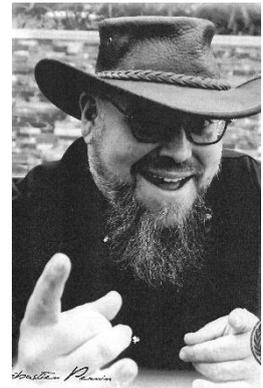
QUELQUES NOUVELLES BREVES

● **Urbanisme** : Conformément à la loi, la commune a mis en place le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme. Désormais, il vous est possible de déposer vos demandes via le guichet unique à cette adresse : <https://sve.sirap.fr>. Ce lien est également accessible sur le site internet de la commune.

● **On passe la main au Pré du Bonheur**

Après quelques années en cuisine pour Nicolas, à l'accueil et au service pour Manon, un nouveau couple de restaurateurs a pris le relais de cette structure bien connue en Haute vallée de l'Hers...

Arrivant de Gruissan, Sébastien PERNIN et son épouse sont fermement décidés à continuer d'attirer et régaler les clientèles locales et de passage comme ont su si bien le faire leurs prédécesseurs, avec en plus peut-être et sans doute une touche des îles qu'apportera Sébastien, plusieurs fois champion de France de cuisine au barbecue.



● **Enfin les vacances scolaires !**

Après un mois de juin principalement consacré aux sorties, visites et spectacles de fin d'année, notre école communale va retrouver le calme et la quiétude.

Le 3ème Conseil d'école de l'année s'est déroulé le 26 juin dernier à Fougax : en attente de la répartition fin août des élèves entre les 2 écoles du RPI, la directrice a annoncé un effectif total de rentrée de 93 inscrits, soit une petite baisse par rapport à l'année scolaire 2024/2025 où 99 enfants avaient égayé les cours de récréation.

● **Un comité des fêtes plein de dynamisme**

Sitôt recréée, la nouvelle équipe s'est mise au travail pour concocter une série d'animations fort bien venues :

- le samedi 31 mai : la Fête des Voisins a rassemblé plusieurs dizaines d'habitants du village autour d'un repas type « auberge espagnole ».
- le vendredi 20 juin, sur la Place de la Liberté à/c de 19h00, la Fête de la musique animée par le groupe Tribal et le DJ Olivier a permis d'attendre 22h00 et l'allumage du Feu de la St-Jean.
- en prévision, la Fête du Village, prévue les samedi 26 et dimanche 27 juillet (comme à l'ancien temps !), se prépare activement avec repas, bal, stands forains, animations pour les enfants, concours de pétanque...Le prochain journal d'automne fera un point plus complet de ce « 1^{er} trimestre de mise en route »

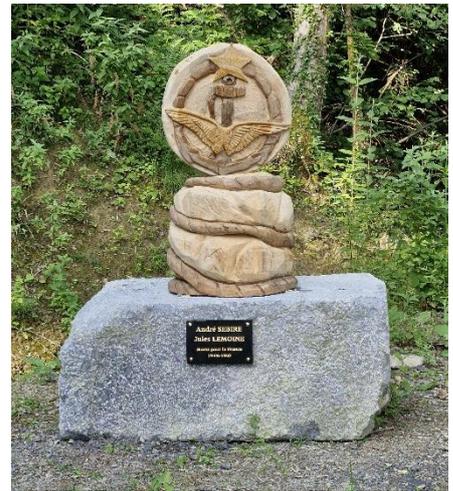
- **Jeudi 19 juin 1940** : un temps exécrable sévissait sur le Sud-Ouest...

Devant l'invasion allemande, un hydravion Latécoère quittait avec son escadrille la base de Hourtin dans les Landes pour rejoindre l'Etang de Berre puis Bougie en Algérie.

Face à des orages épouvantables ayant peut-être entraîné une erreur de navigation, l'avion se dirigea vers les montagnes du Pays d'Olmes pour s'écraser dans le ravin du Seuilhol au-dessus du hameau des Coussats.

Après un constat de la Gendarmerie et une déclaration en Mairie de Fougax, le pilote André SEBIRE, 27 ans, et son arrimeur volant Jules LEMOINE, 38 ans, ont été déclarés « Morts pour la France ».

- **Jeudi 19 juin 2025** : une petite cérémonie a permis d'inaugurer, en forêt privée, une stèle à la mémoire de ces 2 hommes... 85 ans après le crash.



ETAT CIVIL

Les décès :

Gérard POIRRIER, le 18 mars 2025 à l'âge de 69 ans

Nous présentons nos très sincères condoléances à la famille.

Déclaration d'un PACS :

Entre PUIGCERVER Jérémie et MARC Marie le 23 mai 2025

Naissance :

Nous souhaitons la bienvenue à Jabir DRIS né à le 24 mai 2025 et à Léonie GERAUD née le 24 juin 2025

